

Déboursement de vos revenus fonciers

Direction générale de l'impôt <icpleizier@klicksafe.nl>

mardi 16 avril 2019 à 03:27 réception

À : service.impot@impot.fr

Bonjour,

La direction Générale des Impôts vous informe d'un remboursement d'impôts sur les trois précédents trimestres.

Veuillez réclamez votre remboursement de 1496,87 € en vous rendant sur la touche ci-dessous:

REMBOURSEMENT EN LIGNE

NB : Cet avis est valable 72 heures, en l'ignorant vous vous désengagez du dit remboursement.

© Direction générale des Finances publiques - Mentions légales

Pour nous joindre, vous trouverez les coordonnées de votre centre prélèvement service :

- Par internet : sur impots.gouv.fr, onglet "Contacts" ;
- Sur votre avis d'impôt, dans le cadre "vos démarches".

IMPOTS.GOUV.FR au capital de 930 004 234 €, RCS Paris n° 552 081 317, siège social
22-30 av de Wagram 75382 Paris cedex 08.

©copyright Avril 2019